

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 06 mars 2018**

L'an 2018 et le 06 mars 2018 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. CITRON Jacques

M. CITRON Jacques	X
MME CHATELAIN Danielle	X
M. CHACHIGNON Alain	X
M. LEBRET Olivier	X
Mme GAZANGEL Emmanuelle	X
Mme MARTINS Rosa	X
M. COUVREUR Michel	X
Mme AUVRAY Gaëlle	X
M. THIBAUT Serge	X
Mme DECOUX Annick	X
M. DEBORD Jean-Pierre	X
Mme HARDOUIN Gabrielle	Absente, pouvoir à M. DEBORD Jean-Pierre
Mme LHOSTE Emilie	X
M. LECOUTRE Régis	X

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13
- Votant : 14
- Absent : 1
- Secrétaire de séance : Mme LHOSTE Emilie

Date de la convocation : 28/02/2018

Approbation du compte-rendu du 13 février 2018.

1- Vote des subventions aux associations : 2018-08

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions aux associations.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		OBSERVATIONS	
2018		voté	
1	LA BAZOCHOISE	1500	
2	USB	2200	
3	ANCIENS JEUNES DE BAZOCHES	530	
4	APG-CATM	245	
5	AOCO Gym d'entretien	500	
6	AOCO Tennis	1200	
7	AOCO Hand Ball	1400	
8	BAZOCHES FITNESS	680	
9	CULTURE ET LOISIRS	-	pas de retour
10	CHORALE L'AIR DU TEMPS	950	
11	VIREVOLTE	-	pas de retour
12	ENSEMBLE POUR LA VIE	185	
13	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	900	
14	AMICALE DE PETANQUE	200	
15	LES VIGNES D'AVAUX	180	
16	KARATE CLUB BAZOCHES (300 SUB EXCEP)	800	
17	K DANSE	200	
18	FOLIES INTEMPORELLES	300	
19	ENSEMBLE POUR ST GERMAIN	90	
20	COMITE DES FETES	1400	
21	BADMINTON	-	pas de retour
22	VEGEPARTAGE	-	pas de retour
23	ESCALADE	-	pas de retour
24	LES Z'ENFANTS D'ABORD	300	0 en 2017
25	LE JARDIN DU TROC	300	0 en 2017
26	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	90	
27	LA BANQUE ALIMENTAIRE	400	0 en 2017
total		14 550 €	

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder les subventions ci-dessus détaillées. Les associations n'ayant pas répondu seront relancées et le montant de leur subvention sera décidé lors d'un prochain conseil en complément de la présente délibération.

2- Déclassement de routes départementales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de réalisation de la déviation de la route départementale 927, le Département du Loiret va procéder à la réalisation d'une voie nouvelle sur 1.84 km qui sera classée dans le domaine public départemental.

Les routes départementales suivantes, qui perdront leur vocation départementale suite à la réalisation de la déviation, feront l'objet d'un classement dans la voirie communale comme suit :

- Section de la RD 927 du PR15+ 625 au PR16+890 soit une longueur de 1 265 mètres à classer dans le domaine communal
- Section de la RD 310 du PR 5+013 au PR5+044 soit une longueur de 31 mètres à classer dans le domaine public communal.

Ce projet induira également également :

- un déclassement des chemins de désenclavement (chemins ruraux rétablis) sur une longueur totale de 2016 m en vue d'un classement dans le domaine public communal comme suit :

Nom de la voie	largeur	longueur	Origine de la voie	Fin de la voie
Chemin d'exploitation partie est du giratoire RD 97	4 m	203 m	Chemin rural de BAZOCHES LES GALLERANDES à PITHIVIERS	Sud-est du giratoire RD97
Chemin rural dit devant la Poussinière	4 m	846 m	Voie communale n°5	Sud ouest du giratoire RD 97
Chemin rural d'Aschères le marché à Outarville	4 m	866 m	Chemin rural existant d'Aschères le Marché à Outarville (Nord giratoire RD927)	Chemin rural existant d'Aschères le marché à Outarville (jusqu'au sud du bassin n°2)
Chemin rural de Souis à IZY	4 m	101 m	Chemin rural existant de Souis à Izy	Desserte parcelles privées vers le Sud

A l'issue de la réalisation de la déviation de la RD 927 et considérant l'engagement du Département du Loiret :

- à réaliser la remise en état et la réfection de la couche de roulement de la RD 927 du PR15+625 au PR 16+890 et de la RD 310 du PR5+013 au PR 5+044 avant le déclassement et classement dans la voirie communale, pour un coût estimé à environ 108.000 euros TTC.

Le problème de la largeur des chemins est évoqué, les services du Département seront contactés à ce sujet et la délibération est reportée pour un prochain conseil.

3- Vote des tarifs communaux 2018-10

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la révision des tarifs communaux.

Le conseil après en avoir délibéré, décide d'appliquer les nouveaux tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2019

TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1er JANVIER 2019

MATERIEL DE BAZOCHES		
1 plateau+chaises	forfait	20,00 €
chaises seules	1 à 20	15 €
chaises seules	21 à 30	27 €
SALLE DES FETES DE BAZOCHES		
Particuliers		
Banquets et mariages	été	130 €
	hiver	180 €
Supplément vendredi soir (<i>uniquement pendant les vacances scolaires</i>)	été	50 €
	hiver	70 €
Vin d'honneur		80 €
Cuisine		100 €
associations et sociétés communales		
1 gratuité par an pour les assos		0,00 €
séances récréatives sociétés et associations communales	été	50 €
	hiver	90 €
manifestation avec entrée payante	en supplément	15 €
réunions d'information	gratuit	0 €
réunions d'information extérieur		50,00 €
SALLE D'IZY		
Particuliers	été	100 €
	hiver	120 €
Vin d'honneur		50 €
CAUTIONS BAZOCHES ET IZY		
caution matériel		230 €
caution ménage		130 €
CIMETIERE BAZOCHES		
Concessions	trentenaire	126 €
	cinquantenaire	300 €
	perpétuelle	552 €
CIMETIERE IZY		
Concessions	trentenaire	72 €
	cinquantenaire	150 €
	perpétuelle	282 €
COLOMBARIUM BAZOCHES ET IZY		
Pour deux urnes	20 ans	531 €
	50 ans	1 062 €
DROIT DE PLACE		
camion le mètre		3,00 €
petit marché par jour		5,30 €
vide grenier particulier Bazoches	le mètre	0,00 €
vide grenier particulier IZY	le mètre	0,00 €
vide grenier professionnel	emplacement de 1 mètre	5,00 €
en cas de non paiement	pour les camions	facture de 20m
PHOTOCOPIES		
Couleur		1 €
Noir et blanc		0,15 €
Pour les demandeurs d'emploi		gratuit
Pour les associations communales		gratuit
BIBLIOTHEQUE		
Jeunes de moins de 18 ans		gratuit
Adultes Bazoches-Izy		5 €
Adultes Extérieur		9 €
Carte en cas de perte		2 €

Horaires d'hiver du 15 octobre au 15 avril

Vote : 13 pour et une abstention.

4 – Devis :

1-Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nouvelle convention avec SOA pour l'entretien des ouvrages d'assainissement.

Il s'agit particulièrement :

-de l'entretien de la station, de la fosse à boue et le bac à graisse ainsi que l'entretien des 8 puisards et de 3 rétentions d'eau.

-du curage des réseaux : 2000-2500 ml/an, le poste de l'avenue des Garennes, le nettoyage et pompage de 150 avaloirs, l'entretien des postes de relèvement.

L'ensemble de ces prestations représente une dépense d'environ 14 000 € hors taxes.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis de l'entreprise SOA.

2-Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SICAP a réalisé un comptage de tous les éclairages de la commune en distinguant les types d'ampoules.

Actuellement, il y a 67 ampoules au mercure qui ne sont plus remplacées et pour lesquelles il faut changer les appliques.

Il est décidé de revoir la SICAP pour étudier les hypothèses de remplacement sur plusieurs années. Le remplacement de l'ensemble des ampoules constitue une économie dans la consommation.

L'éclairage public sur une année représente une dépense d'environ : 15 000 € par an.

Il est décidé de revoir la SICAP pour étudier les hypothèses de remplacement sur plusieurs années.

5 – Demande de subvention : 2018-11

1 -AGENCE DE L'EAU ET SYNDICAT DE PAYS POUR LE MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Dans la continuité de l'action engagée par la commune avec le FREDON et LNE, l'Agence de l'Eau et le Syndicat de Pays subventionnent le matériel pour l'entretien des espaces verts.

Le plan d'entretien communal du FREDON préconise le matériel ci-après :

MATERIELS ESPACES VERTS			
1	BROYEUR A VEGETAUX MARQUE FSI MODELE TP155	24 580,00 €	29 496,00 €
1	COMBISYSTEM STIHL MODELE KMA130R	299,25 €	359,10 €
1	BATTERIE STIHL MODELE AR2000	846,75 €	1 016,10 €
	<i>OPTIONS :</i>		
2	ARBRE DEBROUSSAILLEUSE FS-KMC26-2 ET AL 500	238,50 €	286,20 €
1	BINETTE A BATTERIE KUOTA WH400	690,00 €	828,00 €
1	DEBROUSSAILLEUSE PORTEE A BATTERIE KUBOTA BC2000NU	818,80 €	982,56 €
	<i>OPTIONS ET ACCESSOIRES :</i>		
1	TETE NYLON REFW20TS01528	39,75 €	47,70 €
1	TETE RECIPROCATEUR REF W20TS01529	264,96 €	317,95 €
1	BATTERIE KUBOTA ENERGY700	910,80 €	1 092,96 €
1	DESHERBEUR RIPAGREEN	2 290,00 €	2 748,00 €
		30 978,81 €	37 174,57 €

Vote du conseil : Le conseil municipal approuve la demande et autorise M. le Maire à solliciter et à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subvention auprès de l'agence de l'eau et du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais.

2- DEPARTEMENT DU LOIRET : 2018-12

Aide aux communes à faible population :

Pour l'année 2018, la proposition au vote du conseil est détaillée ci-dessous :

2	DAVID SARL	REMORQUE	3 200,00 €	3 840,00 €
3	STORES ORLEANAIS	STORES SDF IZY	872,00 €	1 046,40 €
4	GANEL	RAMPE AMOVIBLE IZY	1 906,20 €	2 287,44 €
5	MESSEANT	FENETRES A IZY - MAIRIE ET LOGEMENT	13 845.18 €	16 614.22 €
			19 823.38 €	23 788.06 €

Vote du conseil : Le conseil municipal approuve la demande et autorise M. le Maire à solliciter et à signer tous les documents relatifs à cette demande auprès du Conseil Départemental.

6 – Affaires Générales :

- Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret :
Information sur la fermeture d'une classe en élémentaire.

- Rappel de l'invitation de l'AOCO Gym d'entretien pour son assemblée générale le 12 mars 2018 à 15h30 à la salle des fêtes de BAZOCHES.

- Plusieurs riverains ont signalé en mairie une prolifération inquiétante de rats, notamment à proximité des fermes. Un courrier a été fait pour rappeler les obligations en la matière.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rendez-vous avec le gérant de l'Hôtel de la Poste qui souhaite une rupture conventionnelle de son bail pour le 30 avril 2018. Il rappelle que le bail se termine en avril 2019.

M. le Maire informe l'assemblée de l'incendie qui s'est produit dans un logement communal rue de Paume. Les expertises des deux assurances sont en cours.